

DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

PLAN D'ÉTUDES

Sciences de l'éducation

Programme d'études Bachelor *Minor*
60 crédits ECTS

Valable à partir du semestre d'automne 2025

1 Bases légales

Ce plan d'études suivant repose sur les bases juridiques suivantes :

- Règlement du 19 septembre 2024 concernant les conditions d'admission complémentaires à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation
- Règlement du 19 septembre 2024 des études à la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (Règlement des études)
- Directives du 17 octobre 2024 relatives à la reconnaissance des acquis antérieurs

2 Informations générales sur les études

2.1 Description du programme d'études

Ce programme d'études *Minor* à 60 crédits en sciences de l'éducation complète un programme en *Major* réalisé dans une autre voie d'études.

Le **Bachelor of Science en Sciences de l'éducation** permet à l'étudiant·e d'acquérir des connaissances et des compétences de base issues des disciplines contributives ayant pour objet d'étude l'éducation ou la formation au sein de milieux (famille, école, monde professionnel, formation d'adultes, etc.) et de contextes socioculturels variés. Par la combinaison d'entrées issues de diverses disciplines contributives, l'étudiant·e s'approprie des connaissances et compétences permettant de comprendre les processus, les acteurs et actrices ainsi que les contextes d'éducation et de formation de manière systémique.

L'obtention d'un Bachelor avec ce programme d'études *Minor* « Sciences de l'éducation » à 60 crédits ECTS permet à l'étudiant·e d'avoir un accès sans condition au programme d'études de Master en Sciences de l'éducation.

2.2 Langue de la formation

La langue d'études de ce programme est le français. Cependant, il est possible de choisir, au sein du premier module, une unité d'enseignement (UE) enseignée en anglais. Un programme d'études spécifique permet d'obtenir la mention bilingue pour des études en français et en allemand.

2.3 Conditions et délais d'admission

Les conditions d'admission à l'Université de Fribourg, telles que définies dans le Règlement du 26 mars 2020 concernant l'admission des étudiant·e·s et des auditeurs et auditrices à l'Université de Fribourg, font foi. Les demandes d'admission peuvent être déposées jusqu'au 30 avril. Il est toutefois possible de déposer une demande d'admission tardive jusqu'au 30 août.

Le début des études n'est possible qu'au semestre d'automne.

3 Programme d'études

Le programme d'études comprend 60 crédits ECTS répartis en 4 modules obligatoires de 12 à 18 crédits ECTS chacun.

3.1 Objectifs de la formation

Dans le cadre de ce programme d'études, l'étudiant·e développe une compréhension des principaux processus en jeu dans l'éducation et la formation et à détecter l'influence que peuvent avoir sur ceux-ci la famille, les professionnel·le·s, le milieu social, les pairs ou les médias. Il ou elle aborde l'éducation et la formation avec le regard de nombreuses autres sciences sociales et humaines. La priorité est donnée aux apports de la psychologie, de l'anthropologie, de la sociologie, de l'économie, de la didactique et de l'ingénierie pédagogique. Le Bachelor est aussi l'occasion de se familiariser avec les principales démarches d'investigation pratiquées dans ces disciplines (questionnaires, tests, entretiens, observations, etc.) et avec les sources d'information qu'on y utilise en priorité.

En référence au cadre de qualification pour les hautes écoles suisses édité par swissuniversities (2021)¹, les objectifs de formation correspondent à ceux du programme du *major*, avec un approfondissement moindre :

- Mobiliser des connaissances et une compréhension de base afin d'appréhender dans leur diversité les enjeux, processus, contextes et protagonistes concernés par l'éducation et la formation ;
- Développer des réponses, des interventions et des solutions argumentées et adaptées à des problématiques diverses dans le champ de l'éducation et de la formation ;
- Interpréter des données pertinentes issues de ressources scientifiques et pratiques en vue d'élaborer une réflexion de qualité sur des problématiques situées dans le champ de l'éducation et de la formation ;
- Communiquer à un public spécialisé et non spécialisé des informations et des arguments pertinents et fondés à propos de problématiques et d'enjeux situés dans le champ de l'éducation et de la formation ;
- Mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage adaptées pour poursuivre leurs études avec un fort degré d'autonomie.

3.2 Structure générale de la formation

Les 4 modules doivent tous être validés. La planification de leur réalisation selon l'année d'études est indicative. Elle correspond à une logique de progression idéale dans les contenus abordés. L'étudiant-e peut toutefois adapter cette organisation et suivre les UE de modules lors d'années autres que celles indiquées, de manière à tenir compte des horaires de son programme de *major*.

Toutes les UE sont proposées chaque année. Les descriptifs ainsi que l'information détaillée sur les unités d'enseignement de l'année académique en cours se trouvent dans le programme des cours de l'Université de Fribourg. En cas d'échec à la deuxième tentative de validation d'une UE, l'étudiant ou l'étudiante peut, sur demande auprès du secrétariat du Département des sciences de l'éducation, obtenir l'accès à une troisième tentative. Cette demande ne peut concerner qu'une seule évaluation sur l'ensemble du plan d'études et uniquement pour les UE dispensées par le Département des sciences de l'éducation (les UE dont le code débute par la lettre « F »).

Bachelor of Science en Sciences de l'éducation Minor : « Sciences de l'éducation » - 60 ECTS		
1^{ère} année	Module 1 (15 crédits ECTS) <i>Fondements des sciences de l'éducation</i>	Module 2 (12 crédits ECTS) <i>Méthodologies de la recherche</i>
2^{ème} année	Module 3 (15 crédits ECTS) <i>Contextes d'éducation et de formation</i>	
3^{ème} année	Module 4 (18 crédits ECTS) <i>Apprentissage, développement et enseignement</i>	

¹ swissuniversities (2021). *Cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses nqf.ch-HS*.

3.3 Structure des modules

Code module	Module 1 : Fondements des sciences de l'éducation	15 crédits ECTS
Ce module vise à faire connaître et comprendre les apports centraux des disciplines contributives (anthropologie, psychologie, sociologie, économie, didactique, ingénierie pédagogique et de formation, etc.) des sciences de l'éducation. Il prépare l'étudiant-e à une compréhension fondée théoriquement des processus d'apprentissage et de formation de la petite enfance à l'âge adulte. Dans l'offre du module 1, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Les UE <i>Introduction aux sciences de l'éducation</i>, <i>Anthropologie de l'éducation</i> et <i>Introduction à l'ingénierie pédagogique et de formation</i> sont obligatoires. Parmi les UE restantes, l'étudiant-e en choisit deux.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Introduction aux sciences de l'éducation	3 crédits ECTS
F23.00000	Anthropologie de l'éducation	3 crédits ECTS
F23.00000	Introduction à l'ingénierie pédagogique et de formation	3 crédits ECTS
F23.00000	International Education Policy	3 crédits ECTS
L20.00427	Interactions : communication interpersonnelle et constitution du social	3 crédits ECTS
L25.00012	Introduction à la psychologie	3 crédits ECTS
L22.00826	Philosophie de l'éducation	3 crédits ECTS
L20.00422	Cours Introduction à la sociologie	3 crédits ECTS
L09.00633	Cours BA/MA Linguistique : Introduction à la linguistique appliquée	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluations :		
Pour que le module soit validé, les évaluations de chacune des trois UE obligatoires et des deux UE choisies doivent être réussies, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. En cas d'échec à une UE non obligatoire du module, l'étudiant-e peut la remplacer par une autre UE parmi les UE proposées à choix. Toutes les UE du module sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		
Pour l'UE donnée en anglais, la prestation de l'étudiant-e pour l'évaluation de l'UE peut être réalisée en anglais, en français ou en allemand.		

Code module	Module 2 : Méthodologies de la recherche	12 crédits ECTS
Ce module développe les connaissances et compétences fondamentales liées à la recherche scientifique en sciences sociales. Sur la base d'apports théoriques et d'exemples tirés du champ de l'éducation et de la formation, les enseignements de ce module permettent à l'étudiant-e, de se familiariser avec différentes approches de la recherche quantitative, qualitative ou mixte. Par le biais de séminaires, l'étudiant-e est préparé-e à utiliser des méthodes et analyses spécifiques. L'UE <i>Séminaire Initiation à la recherche en éducation</i> doit être suivie en parallèle ou après l'UE <i>Initiation à la recherche en éducation</i>. Dans l'offre du module 2, un total de 12 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Séminaire Méthodes de travail scientifique	3 crédits ECTS
F24.00000	Initiation à la recherche en éducation	6 crédits ECTS
F23.00000	Séminaire Initiation à la recherche en éducation	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. Toutes les UE sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

Code module	Module 3 : Contextes d'éducation et de formation	15 crédits ECTS
Ce module initie l'étudiant-e à la compréhension des défis contemporains de l'éducation et de la formation. La combinaison des UE du module permet de développer un regard systémique sur ces défis, reliant le niveau micro des relations entre les acteurs et actrices avec le niveau macro des contextes. L'UE <i>Education interculturelle</i> est accessible uniquement après avoir suivi l'UE <i>Anthropologie de l'éducation</i> (module 1). Dans le module 3, un total de 15 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Education, familles, société	3 crédits ECTS
F23.00000	Education interculturelle	3 crédits ECTS
F23.00000	Formation des adultes	3 crédits ECTS
F23.00000	Systèmes d'éducation et de formation	3 crédits ECTS
F23.00000	Séminaire Contextes d'éducation et de formation	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. Toutes les UE sont évaluées par note, à l'exception du séminaire, qui est évalué par les modalités « réussi » vs « échoué ». La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

Code module	Module 4 : Apprentissage, développement et enseignement	18 crédits ECTS
Ce module veut permettre à l'étudiant·e en sciences de l'éducation de saisir la complexité des processus d'apprentissage en mettant en évidence les rapports étroits entre éducation et psychologie. L'étudiant·e y développe parallèlement des connaissances et compétences dans trois thématiques importantes pour l'enseignement : l'évaluation des apprentissages, les relations entre enseignants et apprenant·e·s ainsi que les difficultés d'apprentissage.		
Dans le module 4, un total de 18 crédits doit être accompli avec succès. Toutes les UE sont obligatoires.		
Unités d'enseignement :		
F23.00000	Apprentissage, mémoire et motivation	3 crédits ECTS
F24.00000	Evaluation des apprentissages	3 crédits ECTS
F24.00000	Relations et affectivité en classe	3 crédits ECTS
F23.00000	Soutien à l'apprentissage	3 crédits ECTS
F23.00000	Séminaire Processus d'apprentissage et d'enseignement	3 crédits ECTS
F23.00000	Psychopédagogie de l'adolescence	3 crédits ECTS
Modalités d'évaluation :		
Pour que le module soit validé, l'évaluation de chacune des UE doit être réussie, la compensation d'une évaluation insuffisante au sein du module n'étant pas possible. Toutes les UE sont évaluées par note. La note du module équivaut à la moyenne arithmétique non arrondie des évaluations notées.		

4 Evaluations

4.1 Dispositions générales

Un crédit ECTS représente en moyenne trente heures de travail pour l'étudiant·e. Les crédits ECTS sont attribués sur la base d'unités d'enseignement jugées suffisantes (art. 3 chif. 7 et 14 du Règlement des études).

L'évaluation d'une unité d'enseignement peut s'effectuer en une ou plusieurs parties qui peuvent être réalisées pendant le semestre et/ou pendant une session d'examen. Les évaluations peuvent prendre la forme d'un examen oral ou écrit, d'un travail écrit, d'un exposé, d'un rapport, d'un portfolio, d'une tâche complexe, d'une activité de validation, etc. Dans le cas d'une évaluation constituée de plusieurs parties, l'étudiant·e qui ne participe pas à toutes les parties obtient un échec à l'évaluation. Les indications concernant l'évaluation des enseignements de même que les modalités pour la réalisation et la remise des travaux écrits sont données dans les descriptifs des enseignements dans le programme des cours de l'Université de Fribourg ainsi que dans le *Guide de rédaction des travaux écrits* disponible sur le site internet du Département des sciences de l'éducation.

Les unités d'enseignement sont regroupées en modules. Un module est validé une fois que toutes les unités d'enseignement qui le composent ont été réussies.

4.2 Reconnaissances

Toutes les UE de ce programme d'études peuvent potentiellement être validées par le biais d'une reconnaissance formelle (au sens de l'art. 3 al. 5 des Directives reconnaissances), dans la limite du nombre de crédits ECTS maximal prévu (art. 3 al. 1).

4.3 Inscription aux unités d'enseignement et aux évaluations

L'étudiant·e doit s'inscrire pour chaque unité d'enseignement et chaque évaluation via le guichet virtuel selon le calendrier de la faculté (art. 33 et 34 du Règlement des études). Un·e étudiant·e non-inscrit·e ne peut pas prétendre à une évaluation.

4.4 Unités d'enseignement hors session

Aucune unité d'enseignement n'est définie comme hors session.

4.5 Notation

Les évaluations sont notées ou font l'objet d'une décision « réussi » ou « échoué ». L'échelle de notation pour les évaluations notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les évaluations réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les évaluations échouées (art. 22 et 23 du Règlement des études).

4.6 Tentatives et échec définitif

Une évaluation échouée équivaut à un échec. Une évaluation échouée peut être répétée une fois. Si l'étudiant·e ne réussit pas la deuxième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module. Sur demande auprès du secrétariat du Département, l'étudiant·e peut obtenir l'accès à une troisième tentative, pour une seule évaluation et une seule fois dans chaque programme d'études de la Faculté. Si nécessaire, une session d'examens supplémentaire est accordée pour cette troisième tentative. S'il/elle ne réussit pas cette unique troisième tentative, il/elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement ou au module.

Les unités d'enseignement pour lesquelles une troisième tentative est autorisée sont précisées dans le chapitre 3.2. En cas d'échec définitif dans un programme d'études, l'étudiant·e ne peut plus poursuivre ses études dans ce programme d'études pendant une période de cinq ans à partir de la session d'examens concernée (art. 24 du Règlement des études).

Les études sont considérées comme échouées définitivement et ne peuvent être poursuivies si l'un des critères suivants est rempli :

- Une unité d'enseignement obligatoire n'a pas été validée après deux tentatives (exception faite de l'éventuelle troisième tentative) ;
- Une unité d'enseignement obligatoire n'a pas été validée après quatre sessions (exception faite du report de session en raison de conflit horaire ou d'absence justifiée) ;
- La durée maximale autorisée pour les études selon l'article 10 du Règlement des études est dépassée.

4.7 Note finale

L'étudiant ou l'étudiante reçoit une note finale qui se compose de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des modules validés du programme d'études. La note d'un module résulte de la moyenne non arrondie et non pondérée des notes des unités d'enseignement qui le composent (Art. 41 du Règlement des études).

5 Entrée en vigueur et dispositions transitoires

Le présent plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Il s'applique à chaque étudiant·e qui commence sa formation à partir du semestre d'automne 2025.

L'étudiant·e qui, au moment de l'entrée en vigueur du présent plan d'études, était déjà inscrit·e dans le programme Bachelor of Science en Sciences de l'éducation de la Faculté des lettres et des Sciences humaines est soumis·e au présent plan d'études. Une reconnaissance complète des crédits acquis est garantie. Durant la période transitoire, le ou la responsable de programme d'études décide quelles unités d'enseignement selon le présent plan d'études remplacent les unités qui ne seraient éventuellement plus proposées.